

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 16 septembre 2008 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.

Étaient présents :

Beaulieu, Céline	Legault, Carol
Blais, Maurice	Martineau, Mario
Campagna, Marc	Ouellet, Yvan
Caron, Nathalie	Parkinson, Merle
Foisy, Jean-François	Rheault, Sylvie
Lachapelle, Thérèse	

Étaient absents:

Bergeron, Gilles	Langevin, Nicole
Gagné, Doris	Sabourin, Nicole

Personnes ressources:

Berlinguet, Jean-Claude	Payette, Susie
Dugal, Yves-Paul	Piché, Claude
Dupont, Bernard	Ruel, Gilles
Gagnon, Suzie	Trépanier, Jean-Pierre

Secrétaire-rédactrice :

Didoné-Arseneau, Sylvie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION dûment faite par Yvan Ouellet et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2008-06-18
4. Information du président-directeur général
 - 4.1 Information générale
 - 4.2 Suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Suivis des comités et commissions du conseil d'administration
 - 6.1 Commission multidisciplinaire régionale
 - 6.2 Comité de vérification
 - 6.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 6.4 Commission infirmière régionale
7. Présentation et adoption du rapport annuel de gestion 2007-2008 de l'Agence
8. Répartition budgétaire 2008-2009 pour le comité régional de développement du personnel d'encadrement et les établissements
9. Mesures administratives particulières applicables au personnel clinique pour 2008-2009
10. Autorisation d'accès aux coffrets de sûreté - Banque Nationale du Canada
11. Désignation de signataires autorisés pour la Régie de l'assurance maladie du Québec
12. Planification stratégique 2010-2015
13. Adoption du rapport annuel sur la procédure d'examen des plaintes 2007-2008 de l'Agence
14. Présentation du Cadre de relations lanaudois sur les modalités de collaboration entre les organismes communautaires et les établissements et l'Agence
15. Appel d'offres – mandat de vérification
16. Développement 2008-2009

17. Répartition du budget du programme d'aides techniques pour le soutien à domicile 2008-2009
18. Désignation par l'Agence d'un membre au conseil d'administration du CR La Myriade
19. Divers
20. Documents déposés
21. Modification au calendrier des prochaines rencontres
22. Levée de la séance

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-32

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2008-06-18

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Marc Campagna et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 2008 tel que déposé.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-33

Suivis du procès-verbal

Tous les suivis ont été faits.

4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Information générale

Aucune information spécifique.

4.2 Suivis de la parole à l'assemblée

Aucune intervention.

5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Aucune intervention.

6. SUIVIS DES COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Commission multidisciplinaire régionale

Aucune rencontre n'a été tenue depuis le dernier conseil d'administration.

6.2 Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis le dernier conseil d'administration.

6.3 Comité de vigilance et de la qualité

Le suivi de la rencontre du 11 septembre 2008 sera fait lors de la prochaine séance régulière du conseil d'administration.

6.4 Commission infirmière régionale

Aucune rencontre n'a été tenue depuis le dernier conseil d'administration.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007-2008 DE L'AGENCE

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux de présenter un rapport annuel de gestion de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'ADOPTER le rapport annuel de gestion 2007-2008 de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tel que déposé;

DE TRANSMETTRE ce rapport au ministre de la santé et des services sociaux dans les meilleurs délais;

DE FÉLICITER la permanence pour l'excellent travail accompli dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-34

8. RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2008-2009 POUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) de répartir 85 % du montant annuel versé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la formation des cadres, soit 301 920 \$ entre les établissements au prorata du nombre de cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du CRDPE de réserver 15 % du montant annuel versé par le MSSS pour la formation des cadres, soit 53 280 \$ au CRDPE à la condition de retourner aux établissements les sommes non utilisées, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE RÉPARTIR 85 % du montant alloué (355 200 \$) par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), soit 301 920 \$ entre les établissements au prorata du nombre de cadres;

DE RÉSERVER 15 % du montant alloué (355 200 \$) par le MSSS, soit 53 280 \$ au comité régional de développement du personnel d'encadrement (CRDPE);

DE RÉPARTIR les fonds non utilisés par le CRDPE à la fin de l'année financière entre les établissements au prorata du nombre de cadres.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-35

9. MESURES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLES AU PERSONNEL CLINIQUE POUR 2008-2009

CONSIDÉRANT les mesures administratives annoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) visant une plus grande disponibilité du personnel clinique, particulièrement de soir, de nuit et de fin de semaine et ce, sans provoquer l'épuisement du personnel et la surenchère entre les établissements;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire régionale allouée aux mesures administratives est de 196 600 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être réparti par l'Agence, en conformité avec les orientations ministérielles, aux établissements de la région en plus grande difficulté, à l'égard de la pénurie de personnel clinique de soir, de nuit et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT que le financement s'actualise à l'hiver, sur présentation par l'établissement d'un bilan d'application des mesures et de plans d'action à l'égard de l'organisation du travail et de la gestion de la présence au travail, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par l'Agence relativement aux critères de répartition.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Yvan Ouellet, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'AUTORISER le président-directeur général à appliquer les critères d'allocation suivants:

- 97 % du montant à distribuer aux deux centres de santé et de services sociaux de Lanaudière au prorata du nombre personnel clinique visé;
- 3 % du montant à distribuer aux autres établissements, au besoin, après analyse de leur demande.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-36

10. AUTORISATION D'ACCÈS AUX COFFRETS DE SÛRETÉ - BANQUE NATIONALE DU CANADA

CONSIDÉRANT les nouvelles normes de criminalité de la Banque Nationale du Canada (BNC);

CONSIDÉRANT que la BNC requiert que l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière identifie, par une résolution de son conseil d'administration, les personnes désignées comme signataires pour l'accès aux coffrets de sûreté de la succursale de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE DÉSIGNER les personnes suivantes comme signataires pour l'accès aux coffrets de sûreté de la succursale de Joliette de la Banque Nationale du Canada:

- Sylvie Didoné-Arseneau - Adjointe administrative au président-directeur général;
- Michèle Neveu - Technicienne en administration, Direction des ressources financières;
- Christiane Pelletier - Agente administrative 2, Direction des ressources financières;
- Lise Laporte – Agente administrative 1, Direction des ressources financières.

D'AUTORISER que la signature d'une seule personne désignée soit nécessaire pour permettre l'accès aux coffrets de sûreté.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-37

11. DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les conseillers médicaux effectueront des travaux pour la Direction régionale des affaires médicales et universitaires;

CONSIDÉRANT que la banque d'heure des conseillers médicaux est comptabilisée par la Direction régionale des affaires médicales et universitaires;

CONSIDÉRANT les rôles et fonctions des personnes recommandées à titre de signataires officiels, soient le directeur régional des affaires médicales et universitaires et son adjointe;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

D'AUTORISER M. Jean-Claude Berlinguet et Mme Jocelyne Cherry à agir en tant que signataires officiels.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-38

12. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2010-2015

À l'instar du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour sa planification stratégique 2010-2015, la région a commencé ses travaux pour se doter d'un nouveau plan stratégique régional. Le plan actuel du MSSS prendra fin avec l'exercice 2009-2010.

Harmonisé avec la planification du MSSS tant dans le contenu que la durée, le plan régional mettra à contribution un grand nombre de partenaires. L'élaboration du plan stratégique est prévue pour mai 2009. D'ici là, il y aura deux lac-à-l'épaule.

Le projet prévoit un comité d'orientation pour guider l'ensemble de la démarche. Il est composé de 18 personnes : cinq membres du conseil d'administration, sept du comité de direction, deux officiers du Forum de la population, trois directeurs généraux d'établissements et la coordonnatrice de la TROCL.

CONSIDÉRANT les travaux à faire par le comité d'orientation dans le cadre de la planification stratégique 2010-2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Campagna et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

DE NOMMER les membres du conseil d'administration suivants pour faire partie du comité d'orientation :

- Président du conseil d'administration, monsieur Maurice Blais
- Vice-présidente du conseil d'administration, madame Céline Beaulieu
- Représentant de la commission multidisciplinaire régionale, monsieur Gilles Bergeron
- Représentante de la commission infirmière régionale, madame Nathalie Caron
- Représentant du Département régional de médecine générale, docteur Mario Martineau

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-39

13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES 2007-2008 DE L'AGENCE

CONSIDÉRANT l'article 76.12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui précise que chaque agence doit transmettre au ministre, une fois par année, un rapport faisant état de l'ensemble des rapports des établissements et du bilan des activités du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services.

CONSIDÉRANT que le présent rapport présente une synthèse de l'ensemble des plaintes adressées et traitées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance d'adopter ce *Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2007-2008*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ADOPTER le *Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2007-2008*;

TRANSMETTRE ce rapport au ministère dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-40

14. PRÉSENTATION DU CADRE DE RELATIONS LANAUDOIS SUR LES MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET LES ÉTABLISSEMENTS ET L'AGENCE

La région s'est donné un moyen de resserrer ses liens avec les organismes communautaires. Les établissements du réseau et l'Agence ont répondu à l'invitation des organismes communautaires de se donner un cadre de relations. Ce cadre établit les modalités de collaboration et d'ententes de gestion entre les établissements publics du réseau et les organismes communautaires.

Cette initiative, présentée conjointement par la directrice des services sociaux à l'Agence, madame Suzie Gagnon et la directrice de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière, madame Chantal Sullivan, a été bien accueillie par le conseil.

15. APPEL D'OFFRES – MANDAT DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT les modifications apportées, le 20 juin 2008, à la Loi sur le vérificateur général et autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT les modalités de la circulaire 2008-034, émise le 21 juillet 2008, et portant sur la nomination du vérificateur externe et l'exécution de la vérification;

CONSIDÉRANT que les livres et comptes d'une agence doivent dorénavant être vérifiés annuellement par un vérificateur externe que le conseil d'administration de l'agence est habilité à nommer;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration d'une agence doit, conformément à l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, procéder à la nomination d'un vérificateur à compter de l'exercice financier 2008-2009, et ce, avant le 30 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que l'agence doit, au moins tous les quatre ans et chaque fois qu'elle veut retenir les services d'un nouveau cabinet de vérificateur, avoir recours à une procédure d'appel d'offres visant l'obtention d'une prestation de services qui soit du meilleur rapport qualité/coût;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été envoyé le 2 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires invités ont jusqu'au 24 septembre 2008, pour transmettre à l'Agence leur offre de services;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres reçues seront présentés au comité de vérification lors d'une rencontre prévue le 25 septembre 2008;

CONSIDÉRANT les délais restreints pour procéder à la nomination d'un vérificateur pour l'exercice 2008-2009 et la volonté du conseil d'administration de respecter l'échéance du 30 septembre inscrite à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Nathalie Caron et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE MANDATER le comité de vérification pour retenir la firme qui assurera la vérification des livres et comptes de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière pour les quatre prochains exercices financiers, le contrat de la firme retenue devant toutefois être renouvelé, d'année en année, par le conseil d'administration de l'Agence;

DE MANDATER le comité de vérification pour octroyer à la firme retenue le mandat de vérification pour l'exercice financier 2008-2009.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-41

16. DÉVELOPPEMENT 2008-2009

CONSIDÉRANT l'entente de gestion intervenue entre le MSSS et l'Agence, qui détermine l'utilisation du budget de développement alloué pour l'exercice 2007-2008;

CONSIDÉRANT que la répartition de ce budget doit être approuvée par le conseil d'administration de l'Agence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

D'ENTÉRINER la distribution suivante des budgets de développement 2008-2009:

Programme ou mesure	
SIPPE	212 000 \$
École en santé	70 000 \$
Prévention des infections nosocomiales	70 000 \$
Info-Santé	675 000 \$
Coordination régionale de l'accès	95 000 \$
Infirmières praticiennes de 1re ligne	200 000 \$
Cliniques jeunesse	140 000 \$
Prévention-gestion des maladies chroniques	600 000 \$
Contrats de services, répertoire des ressources, et WEB Info-Santé	160 700 \$
Soutien à domicile PALV	750 000 \$
Lits posthospitaliers	999 900 \$
Soutien communautaire en logement social	258 587 \$
Soutien aux proches aidants	517 175 \$
Prévention des chutes	25 000 \$
Chèque emploi-service	428 438 \$
Mise en œuvre du plan d'accès en déficience physique	400 000 \$
Organismes communautaires-déficience physique	90 000 \$
Oxygénothérapie	60 000 \$
Soutien à la famille en déficience physique	40 000 \$
Mise en œuvre du plan d'accès DI-TED	500 000 \$
Hébergement en déficience intellectuelle	191 000 \$
Organismes communautaires-DI-TED	60 000 \$
Soutien à la famille DI-TED	90 000 \$
Gestion de l'accès inter et intrarégional	95 000 \$
Système d'information clientèle DI-DP	10 000 \$
Diminution de la charge de cas aux Centres jeunesse	436 823 \$
Mécanisme d'accès - Dépendances	8 000 \$
Système d'information clientèle — dépendances	13 059 \$
Programme Alcochoix	75 000 \$
Services de première ligne en santé mentale	150 000 \$
Soutien dans la communauté en santé mentale	150 000 \$
Infirmières pivot en oncologie	150 000 \$
Soins palliatifs	275 000 \$
Licences ORACLE	100 000 \$

DE CONFIER AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL le mandat de répartir les budgets de développement entre les établissements et les organismes communautaires en fonction des résultats attendus signifiés dans l'entente de gestion et d'imputabilité conclue entre l'Agence et le MSSS, et dans les ententes à intervenir entre l'Agence et les établissements, le tout en fonction de la date de mise en œuvre des services.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-42

17. RÉPARTITION DU BUDGET DU PROGRAMME D'AIDES TECHNIQUES POUR LE SOUTIEN À DOMICILE 2008-2009

CONSIDÉRANT l'annonce du financement du sous-ministre Roger Paquet et du directeur général Dr Michel Bureau;

CONSIDÉRANT les besoins à combler dans les programmes: d'aides matérielles volet oxygénothérapie, activités de la vie quotidienne (AVQ) et activités de vie domestique (AVD); appareils pour le soutien à domicile;

CONSIDÉRANT le consensus sur les critères de répartition budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE RÉPARTIR LES BUDGETS DE LA FAÇON SUIVANTE:

- Octroyer un montant de 20 000 \$ non récurrent au CR La Myriade pour l'achat d'équipements dans le volet aides aux AVQ et aux AVD;
- Faire la répartition du montant résiduel au prorata de la population de 50 ans et plus vivant sur chaque territoire de CSSS.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-43

18. DÉSIGNATION PAR L'AGENCE D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CR LA MYRIADE

CONSIDÉRANT QU'EN application des dispositions des articles-129, 130 et 133 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, des élections et des désignations ont eu lieu à l'automne 2006 pour les conseils d'administration des établissements publics;

CONSIDÉRANT la *Procédure de désignation et de nomination par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de certains membres du conseil d'administration des établissements publics de la région* adopté par le conseil d'administration de l'Agence le 8 novembre 2006;

CONSIDÉRANT la démission survenue au sein du conseil d'administration du CR La Myriade pour un des deux postes désignés par l'Agence;

CONSIDÉRANT les consultations menées par le président-directeur général;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nathalie Caron, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

DE DÉSIGNER madame Pauline Laurin pour siéger au conseil d'administration du CR La Myriade à titre de membre désigné par l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

RÉSOLUTION NO ASSSL-2008-44

19. DIVERS

Aucun sujet

20. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun document n'est déposé.

21. MODIFICATION AU CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

La séance régulière du conseil d'administration prévue le 28 octobre 2008 est déplacée au mardi 4 novembre 2008.

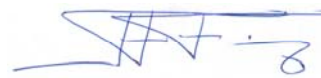
Une confirmation sera transmise aux membres pour la tenue d'un lac-à-l'épaule du conseil d'administration ou d'un lac-à-l'épaule de la planification stratégique 2010-2015, soit le 25 novembre en après-midi et en soirée.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 30.



Maurice Blais
Président



Jean-François Foisy
Secrétaire